



Litige sur le montant du prélèvement signe

Par **Kristelle**, le **08/12/2014** à **00:55**

Bonjour

J ai résilié ma mutuelle en tant et en heure.

Par l intermédiaire d un comparateur je souscris par internet un nouveau contrat , sans le savoir avec la même mutuelle .

Mon souci est que le montant du prélèvement que j ai signé avec le comparateur ou courtier ne correspond pas au montant que me demande la mutuelle .

Mes appels restent sans réponse C est normal ...!

Ma question ... Est ce normal?

Merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **11:11**

Bonjour,

[citation] un nouveau contrat , sans le savoir avec la même mutuelle . [/citation]

Sans lire voulez-vous dire, car les comparateurs vous renvoient tous sur une des mutuelles qui adhèrent au dit comparateur.

[citation] le comparateur ou courtier [/citation]

Le comparateur n'est pas un courtier en assurances.

Vous devez être en possession d'un devis avalisé par la mutuelle, et c'est celui-ci qu'il faut produire.

Si vous avez un autre document avec un en-tête et se référant à cette mutuelle, vous pouvez le produire.

Il n'y a aucune raison pour que cette mutuelle ne vous réponde pas si votre question n'est pas farfelue.

Par **Kristelle**, le **08/12/2014** à **14:37**

Bonjour et merci pour votre réponse

Par **Kristelle**, le **08/12/2014** à **14:41**

Mais je vous précise que c est avec un courtier de voiron que j ai signe mon nouveau contrat avec la même mutuelle de vezoul.

Les prélèvements de la mutuelle sont plus élevés que ce que j ai signe .

Le courrier m a dit qu il ne savais pas pourquoi et la mutuelle me dit que c est normal.

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **15:13**

Bonsoir,

Le souci est que le courtier vous représente. C'est donc à lui qu'il faut vous adresser.

Par **Kristelle**, le **08/12/2014** à **15:16**

J ai envoyé un recommande au deux avec les pièces justificatives et j au résilie et fait opposition au prélèvements . Le contrat commence le 1 janvier 2015.

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **16:22**

Bon courage pour les démarches en recouvrement forcé que la mutuelle va certainement engager.

Par **Kristelle**, le **08/12/2014** à **16:33**

Merci. Mais est ce normal d avoir un prélèvement qui ne correspond pas au contrat que j ai signe ?

Par **moisse**, le **08/12/2014** à **16:46**

Bien évidemment que ce n'est pas normal a priori.

Mais comme je n'ai pas toutes les pièces il m'est impossible de préjuger de votre lecture, j'ignore si des frais supplémentaires ne sont pas collectés pour inscription, mensualisation...

Par **Kristelle**, le **08/12/2014** à **17:09**

Sur mon contrat il est indiqué que les frais de dossiers étaient offerts. De toute façon il le semble que ce n est pas légal de faire signer un certain montant et d ajouter des frais de toutes sortes.